



# CHAMPIONNAT UFSO – OCR France

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

## **APPEL D'OFFRE :**

L'Union UFSO – OCR France lance un appel d'offre pour l'organisation d'un évènement pour 2021, appelé Championnat UFSO – OCR France. Cet appel d'offre est ouvert aux associations de courses à obstacles affiliées à l'UFSO, ainsi qu'aux organisateurs de course en partenariat avec une telle association. Un dossier décrivant la proposition (lieu, date, obstacles, ...) devra être déposé. Le dossier devra respecter un minimum de critères pour être accepté. Une fois l'ensemble des projets réunis, le Bureau directeur effectuera une pré-sélection et présentera au maximum trois projets au conseil d'administration. L'assemblée constituée du conseil d'administration débatera pour adopter le meilleur projet. L'association lauréate pourra organiser l'évènement avec les conseils et le soutien de l'Union UFSO – OCR France.

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 20/01/2021.

e-mail : [contact@ocrfrance.fr](mailto:contact@ocrfrance.fr)

## **OBJET :**

Le Championnat UFSO – OCR France est une épreuve de course à obstacles qui a pour but de qualifier les meilleurs athlètes français de la discipline au championnat du monde FISO.

Le Championnat UFSO – OCR France est organisé par l'Union UFSO – OCR France et est réservé aux adhérents et affiliés UFSO. Une personne non-adhérente pourra tout de même participer à l'évènement mais ses résultats ne seront pas pris en compte en ce qui concerne les qualifications au championnat du monde FISO.

Une compétition française répondant à un cahier des charges et élue par le comité directeur du Championnat UFSO – OCR France sera support de ce championnat. Le comité directeur du Championnat UFSO – OCR France de l'Union UFSO – OCR France est constitué du conseil d'administration en dehors des représentants liés à la proposition des projets.

## **EFFETS POUR L'ORGANISATEUR HOTE :**

L'Union UFSO – OCR France s'engage à :

- promouvoir l'évènement afin d'établir une large visibilité (réseaux sociaux, newsletters, adhérents,...), et donc faire bénéficier d'une potentielle participation de l'ensemble des membres de l'Union UFSO – OCR France.
- fournir, selon les possibilités de l'environnement, des étendards de l'UFSO, des rubalises ainsi que des récompenses (coupes ou médailles) pour les trois premiers (hommes et femmes) en catégorie Élite, et pour les premiers (hommes et femmes) de chaque catégorie d'âge ;
- permettre l'utilisation unique du terme Championnat UFSO – OCR France pour l'évènement ;



# CHAMPIONNAT UFSO – OCR France

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

## PRINCIPES DE NON-RENOUVELLEMENT :

Cet appel d'offre sera renouvelé tous les ans.

L'organisateur hôte d'une édition du Championnat UFSO – OCR France pourra renouveler sa candidature l'année suivante. Cependant, un même organisateur ne pourra pas héberger l'évènement plus de deux fois par période de quatre ans à compter de la première année d'évènement hébergé.

Par exemple, l'organisateur hôte en 2021 ne pourra héberger l'évènement qu'une seule autre fois en 2022, 2023 ou 2024.

## CAHIER DES CHARGES POUR CANDIDATER :

### Date et lieu

L'évènement doit se dérouler entre le 01/03/2021 et le 30/06/2021.  
Il doit avoir lieu sur le territoire français.

### Formats

L'évènement doit proposer trois distances de course, conformément au championnat du monde FISO :

- Format 10-15 km – **Standard**
- Format 2-5 km – **Court**
- Format 100 m – **Sprint**

### Appréciation

L'organisateur doit avoir réalisé au moins un évènement de course à obstacles antérieur, semblable ou non. Il doit démontrer son expérience et son expertise dans le domaine.

Il doit également démontrer une capacité d'accueil au minimum égal au nombre total d'adhérents à l'Union UFSO – OCR France, soit 200 personnes à ce jour.



# CHAMPIONNAT UFSO – OCR France

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

## Financement

L'investissement matériel nécessaire à l'organisation de la course est à la charge de l'organisateur hôte.

L'organisateur hôte s'engage à mettre en place un tarif accessible, incluant une rétrocession à l'UFSO de vingt pourcents par athlète membre de l'Union UFSO – OCR France présent par vague compétitive, ceci afin de garantir l'investissement de l'UFSO dans l'organisation. Le calcul est le suivant :

$$\text{Rétrocession à l'UFSO} = \text{Tarif Course Compétitive} * 20/100$$

L'investissement de l'Union UFSO – OCR France comprend les étendards, les rubalises, tout dispositif d'ambiance lié à l'UFSO et au Championnat UFSO – OCR France, ainsi que les récompenses aux athlètes telles que coupes ou médailles.

## Engagement

L'évènement devra faire la promotion principalement de la course à obstacles sportive (à l'appréciation du comité directeur du Championnat UFSO – OCR France).

L'organisateur hôte s'engage également à respecter les normes de sécurité en vigueur concernant les obstacles et les structures accessibles au public ainsi que les règles de sécurité des collectivités publiques.

Les résultats devront être fournis à l'Union UFSO – OCR France sous format fichier .csv dans un délai de deux semaines après l'évènement.

L'organisateur devra rédiger et rendre public le règlement de la course (notamment les modalités de franchissement de tous les obstacles) un mois avant la date de l'évènement.

Le règlement de la course devra mettre l'accent sur le respect des valeurs sportives et éthiques, des statuts et du règlement UFSO – OCR France, ainsi que, et surtout, des bénévoles et des adversaires.

## Vagues

L'évènement doit proposer une ou plusieurs vagues compétitives chronométrées et arbitrées en franchissement individuel. Les règles décrites dans le présent dossier, notamment les spécificités du parcours et le système de pénalité, ne concernent que ces vagues.

Ces vagues sont le support du Championnat UFSO – OCR France. En conséquence, les athlètes de ces vagues, et uniquement ceux-ci, participent de fait au Championnat UFSO – OCR France

Il est demandé aux organisateurs d'aménager les horaires pour que les premières vagues concernent uniquement le Championnat UFSO – OCR France.

Dans la mesure du possible, il sera demandé aux organisateurs de laisser un accès prioritaire aux obstacles pour les athlètes des vagues compétitives.



# CHAMPIONNAT UFSO – OCR France

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Un athlète participant au Championnat UFSO – OCR France concourt soit en **Élite**, soit en **Catégorie d'âge**. Les catégories d'âge sont les suivantes :

- 16-20
- 20-24
- 25-29
- 30-34
- 35-39
- 40-44
- 45-49
- 50-54
- 55-59
- 60-64
- 65-69
- 70-74
- 75+

La catégorie d'âge d'un athlète prend en compte son âge au 31 décembre de l'année du Championnat UFSO – OCR France.

En différenciant Hommes et Femmes, il existe donc 28 catégories d'inscription sur chaque format.

## Spécificités des parcours

De même, aucun défi « fun » ne doit être proposé aux participants « compétition », et ce, sur les trois formats.

Un défi fun, au contraire d'un obstacle de compétition, ne requiert pas une grande capacité physique ou mentale acquise pendant un entraînement pour le réussir. L'appréciation finale d'un défi fun ou d'un obstacle de compétition dépend du comité directeur du Championnat UFSO – OCR France.

Un dossier comportant la liste de l'intégralité des obstacles et leurs modalités de franchissement sera à fournir pour approbation au comité directeur du Championnat UFSO – OCR France.

Sur le format **standard**, il devra y avoir au minimum cinq obstacles techniques de la catégorie des obstacles dits « de voltige ».

Le parcours doit comporter un minimum d'un obstacle par 500 mètres sur l'ensemble du parcours. De plus, il ne doit pas comporter de sections de plus de 2 km sans obstacles.

Sur le format **court**, il devra y avoir au minimum quatre obstacles techniques de la catégorie des obstacles dits « de voltige ».

Le parcours doit comporter un minimum d'un obstacle par 400 mètres sur l'ensemble du parcours. De plus, il ne doit pas comporter de sections de plus de 1 km sans obstacles.

Sur le format **sprint**, il devra y avoir au minimum quatre obstacles techniques de la catégorie des obstacles dits « de voltige ».

Le parcours doit comporter un minimum d'un obstacle par 10 mètres sur l'ensemble du parcours.

## Pénalités et arbitrage

L'organisation doit posséder une équipe d'arbitres briefés qui soient présents sur chaque obstacle pour valider le franchissement ou appliquer la pénalité.

Dans la mesure du possible, le système de pénalité devra suivre le système international FISO, ce qui inclut les points suivants :

- Les athlètes doivent, pour chaque obstacle, réaliser au minimum une “tentative honnête” de franchissement. Cela signifie notamment qu'un effort significatif doit y avoir été consacré, et ne pas faire du “touch and go”. Le cas échéant, l'athlète sera alors classé “NC” (“Non Complété”) ou “DSQ” (“Disqualifié”) en fonction de l'appréciation de l'arbitre présent.
- En cas de non franchissement d'un obstacle, une pénalité doit être appliquée. Selon les circonstances, celle-ci peut s'agir d'une boucle de course à réaliser, d'un autre obstacle à franchir, ou d'une pénalité en temps.
- Ne pas franchir un obstacle, et ne pas réussir la pénalité associée (notamment dans le cas d'un autre obstacle à franchir), entraîne un classement “DSQ”.
- Il est également possible d'employer un système basé sur des bracelets. Chaque athlète débute la course avec un certain nombre de bracelets (classiquement trois). Le non-franchissement d'un obstacle entraîne le retrait d'un bracelet.
- Dans ce cas, un athlète franchissant la ligne d'arrivée avec tous ses bracelets retirés sera classé “NC”.

Le nombre de tentative possible pour chaque obstacle est unique, ainsi que leur pénalité associée. Les pénalités sont laissées à l'appréciation de l'organisateur, mais doivent être précisées dans le dossier comportant la liste des obstacles à fournir.

Les organisateurs devront également s'assurer que les athlètes aient connaissance, pour chaque obstacle, des modalités de franchissement et de la pénalité en cas de non-franchissement.

Au minimum un arbitre doit être présent sur chaque obstacle afin de valider son franchissement par un athlète, ou, le cas échéant, d'en faire appliquer la pénalité.

## Athlètes

Les règles ont pour but de créer une atmosphère d'esprit sportive, d'égalité et de fair-play. Elles permettent de garantir la sécurité physique de chaque athlète et de protéger les athlètes contre des fraudes sportives.

L'athlète doit connaître, comprendre et suivre les règles. Il doit obéir aux instructions de l'événement.

L'athlète doit traiter les autres athlètes, les organisateurs, les bénévoles, les médias, les sponsors et les spectateurs avec respect et politesse. Un langage abusif et incendiaire n'est pas toléré et peut engendrer la disqualification.



## CHAMPIONNAT UFSO – OCR France

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Une assistance extérieure est permise mais limitée pour boire, manger, changer un équipement défectueux ou recevoir une assistance médicale. L'assistance extérieure doit être renseigné et approuvé par l'arbitre le plus proche.

Toutes reconnaissance de dopage entraîne la disqualification et la suspension de la pratique sportive en compétition pendant quatre ans. Toute médication pendant l'épreuve sportive est soumise à la vérification d'un certificat médical par l'arbitre.

La course d'obstacles et les sports connexes sont éprouvants. L'athlète doit être en excellente condition physique et présenter un certificat médical d'aptitude de la pratique de la course à pied en compétition ou bien présenter une licence sportive issue d'une fédération reconnue. L'athlète doit être responsable de sa propre sécurité et de celle des autres. L'athlète doit être assuré et signer une décharge de non-responsabilité envers l'organisateur hôte et l'Union UFSO – OCR France.

L'athlète doit toujours porter son uniforme pendant la course, soit un vêtement pour le torse et un vêtement pour les hanches et les cuisses au minimum.

L'athlète doit toujours porter ses chaussures aux pieds pendant la course. Les chaussures sont fermées et ne présentant pas de partie métallique, céramique ou autres susceptible de causer des dommages.

Sont autorisés les équipements suivants : vêtement, sac d'hydratation, nourriture, boisson et montre sportive, mais aussi lunettes de vue ou autre dispositif médical nécessaire à la bonne pratique sportive. Tout autre équipement ne sera pas autorisé.

### **Propriété intellectuelle**

Le Championnat UFSO – OCR France est la propriété exclusive de l'Union Française de Sports d'Obstacles qui est titulaire de tous les droits et toutes les données s'y rapportant, notamment et sans restriction, tous les droits relatifs à l'organisation, l'exploitation et la commercialisation du Championnat UFSO – OCR France, à la saisie d'images fixes et de séquences filmées du Championnat UFSO – OCR France pour une utilisation par les médias, au dépôt des enregistrements, et à la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, des œuvres ou signaux contenant des enregistrements audiovisuels du Championnat UFSO – OCR France. Lesquels droits sont susceptibles de générer des revenus pour les fins de promotion des valeurs de la course d'obstacle française, d'apporter un soutien matériel aux efforts visant à organiser et faire connaître la course d'obstacle, et d'assister les athlètes dans leurs préparatifs pour le Championnat UFSO – OCR France. Il est dans le meilleur intérêt de la course d'obstacle française et des parties constitutives qui bénéficient de ces revenus que tous les droits et propriétés se voient accorder la meilleure protection possible par toutes les personnes concernées et que leur usage soit approuvé par le comité directeur du championnat.



# CHAMPIONNAT UFSO – OCR France

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

## FICHE SIMPLIFIEE DE CANDIDATURE

page 1/2

*Un effort sur l'argumentation de chaque section sera apprécié.*

### Présentation générale de l'association candidate

Nom de l'association :

---

Expérience dans le domaine de la course d'obstacles :

---

---

---

### Organisation envisagée de l'événement

#### Synthèse

Date de l'événement : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / **2021** au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / **2021**

Lieu de l'événement :

---

---

Capacité d'accueil :      Parking : *nombre de voitures*      Village : *nombre de personnes*

Possibilité de stand sur le village :

---

Nombre de bénévoles :      dont nombre d'arbitres :

---

Noms des partenaires sous-traitants :

---

---

---

---

Origine des fonds de financement :

---

---

---

## FICHE SIMPLIFIEE DE CANDIDATURE

page 2/2

### Format Standard

Distance :	Nombre d'obstacles :
Date : / / 2021	Horaire de vague : de __:__ à __:__
Prix vague loisir :	Prix vague compétition :
Si progressif, donner les échéances :	

Nombre de coureurs par départ :
Nombre de voies par obstacle :
Liste d'obstacles et règlement :
<i>Nom, visuel, modalité de franchissement, critère d'échec, nombre de tentative, pénalité.</i>
<i>Le support de présentation est à votre choix, veuillez noter la référence du support en question.</i>

### Format Court

Distance :	Nombre d'obstacles :
Date : / / 2021	Horaire de vague : de __:__ à __:__
Prix vague loisir :	Prix vague compétition :
Si progressif, donner les échéances :	

Nombre de coureurs par départ :
Nombre de voies par obstacle :
Liste d'obstacles et règlement :
<i>Nom, visuel, modalité de franchissement, critère d'échec, nombre de tentative, pénalité.</i>
<i>Le support de présentation est à votre choix, veuillez noter la référence du support en question.</i>

### Format Sprint

Distance :	Nombre d'obstacles :
Date : / / 2021	Horaire de vague : de __:__ à __:__
Prix vague loisir :	Prix vague compétition :
Si progressif, donner les échéances :	

Nombre de coureurs par départ :
Nombre de voies par obstacle :
Liste d'obstacles et règlement :
<i>Nom, visuel, modalité de franchissement, critère d'échec, nombre de tentative, pénalité.</i>
<i>Le support de présentation est à votre choix, veuillez noter la référence du support en question.</i>